

25/06/2008

INTERVIEW

« L'Europe ne permet pas à ses PME innovantes de grandir ! »

L'Association Française des PME de Haute Technologie, ou Comité Richelieu, défend les intérêts d'environ 10 000 jeunes entreprises innovantes, dont la moitié sont actives sur les marchés IT. Selon elle, le projet de « Small Business Act » présenté aujourd'hui par la Commission européenne ne règle en rien les problèmes liés aux conditions d'attribution des marchés publics. Explications

 Imprimer |  Recevoir la newsletter |  Ecrire à l'auteur



Distributique.com : La Commission européenne a présenté aujourd'hui son projet dédié aux PME, équivalent du Small Business Act américain. Est-ce une bonne nouvelle pour les PME du secteur IT ?

Emmanuel Leprince : Cela aurait dû être une bonne nouvelle, mais en l'état, le projet n'apporte pas de solutions nouvelles pour permettre aux PME innovantes de l'Europe de grandir. Les propositions ne font qu'entériner un état de fait : le fonctionnement du marché avantage les entreprises établies et défavorise les nouvelles entreprises. En d'autres termes, le projet est tellement timide qu'il est abusif de parler d'un « Small Business Act » européen.

Distributique.com : Qu'a-t-il de moins que le projet américain ?

Emmanuel Leprince : La première différence, c'est que le Small Business Act américain a été lancé en 1953 ! Ce n'est pas une mince affaire que de rattraper 55 ans de retard. Pour espérer y parvenir, il faut que l'Europe propose un projet au moins aussi ambitieux que celui qui a été imaginé aux Etats-Unis. Malheureusement, ce n'est même pas le cas. Concrètement, les conditions d'attribution des marchés publics ne changent pas. En France, la part des PME dans ces marchés plafonne à 12%, alors que 23% des marchés publics fédéraux bénéficient aux PME outre-Atlantique. Le principal résultat, c'est que depuis 1980, les Etats-Unis ont généré 7 fois plus de nouveaux leaders mondiaux que tous les pays de l'Union européenne réunis.

Distributique.com : Proposez-vous qu'on impose des quotas réservant plus de 20% des marchés publics aux PME ?

Emmanuel Leprince : Nous ne demandons pas qu'on établisse des quotas ou qu'on complique encore le travail des acheteurs avec de nouvelles mesures contraignantes. Au contraire, nous prônons une simplification des règles. Le premier progrès, ce serait que les conditions de la mise en concurrence soient moins pénalisantes pour les PME innovantes. Par exemple, la Loi de Modernisation de l'Economie indique dans son article 7 que les acheteurs publics pourront réserver aux PME innovantes certains petits marchés, c'est-à-dire ceux qui portent sur des montants inférieurs à 133 000 euros. Il faut placer la barre plus haut, mais seule la Commission européenne a le pouvoir de relever ce seuil. L'autre évolution déterminante consisterait à étendre l'application du Pacte PME à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Dans tous les cas, cela suppose que la Commission européenne modifie ses directives « Marchés Publics » et « Réseaux », cette dernière régissant les achats de grands comptes tels que la SNCF, EDF, la RATP ou La Poste.

Distributique.com : Vous demandez finalement une plus grande ouverture : cela ne représente-t-il pas un risque pour les PME françaises par rapport à leurs compétiteurs européens ?

Emmanuel Leprince : Notre objectif n'est pas de promouvoir de nouvelles formes de protectionnisme. L'Europe doit être un espace économique ouvert mais elle peut, à l'échelle de l'Union, engager un rééquilibrage en faveur de ses jeunes entreprises innovantes. Il faut garder à l'esprit l'importance de l'enjeu : aux Etats-Unis, 100 milliards de dollars de marchés publics sont attribués chaque année aux PME. La situation des PME européennes serait toute autre si elles bénéficiaient des mêmes conditions. Il faudrait parler d'un « protectionnisme éducatif », qui facilite la tâche des nouveaux entrepreneurs.

Distributique.com : Quel est le poids des PME de l'informatique et des télécoms dans votre association ?

Emmanuel Leprince : Nous estimons qu'il existe en France environ 10 000 PME innovantes et 50% d'entre elles sont actives dans les marchés IT. C'est logiquement un des premiers vecteurs de l'innovation et, en l'occurrence, le constat est sans appel : combien d'entreprises européennes sont des leaders mondiaux dans les domaines informatiques et télécoms ?

Pascal Boiron